

**Conditions générales de vente (particuliers)**  
**du cabinet de naturopathie de la SAS Naturopathie Herrbach Barbara**  
**Valables du 01/03/2023 au 11/06/2025**

**Informations contractuelles entre les parties :**

Ces conditions générales de ventes concernent les protagonistes suivants :

SAS Naturopathie Barbara Herrbach,  
Gérée par Madame Barbara Herrbach,  
Sise au 20a rue principale, 67140 Gertwiller

06.31.91.17.78 – naturopathie.herrbach@gmail.com

Immatriculée au RCS de Colmar sous le numéro 94970699800018

Entreprise au capital de 100€ - TVA non applicable en vertu de l'article 293B du CGI.

Il est rappelé que la SAS Naturopathie Herrbach Barbara se divise en deux entités: le cabinet de naturopathie et l'Institut de Naturopathie Médiévale. Ces conditions générales de ventes ne concernent que le cabinet de naturopathie.

L'entreprise pourra être indifféremment nommée « entreprise », « éditeur », « cabinet »

**Et** l'utilisateur, qui désigne toute personne physique majeure utilisant le site internet et les prestations du cabinet et qui pourra être nommé indifféremment « utilisateur », « le client », « le consultant », « l'adhérent » ou encore « visiteur ». Les personnes mineures seront représentées par un représentant légal majeur. Les conditions générales de vente à destination des professionnels sont disponibles sur simple demande.

Ces conditions générales de vente sont à durée indéterminées et peuvent être modifiées à tout moment. L'utilisateur ou client est invité à les consulter régulièrement. Lors de l'achat, de la réservation, de l'adhésion ou de la souscription d'une prestation de la SAS Naturopathie Herrbach Barbara, le client adhère aux conditions générales de vente. La prise de contact, la souscription d'une prestation, l'inscription à la newsletter, et tout autre action auprès de la SAS Naturopathie Herrbach Barbara induit la lecture préalable de ces CGV.

L'adhésion aux CGV est un préalable à toute relation contractuelle entre la SAS Naturopathie Herrbach Barbara et le client.

**Définition de la naturopathie :**

La naturopathie est une pratique de bien-être qui cherche à renforcer l'organisme par une hygiène de vie adaptée et des compléments alimentaires. Madame Herrbach Barbara est naturopathe depuis 2023 et a été formée au CERFPA (Saint-Laurent-du Var). Elle possède le « Certificat Européen de Compétences Professionnel en Naturopathie ». La naturopathie est complémentaire aux soins médicaux. Le cabinet est adhérent au code de déontologie de la naturopathie du CERFPA.

Madame Barbara Herrbach n'est pas médecin ni dermatologue. Au cabinet de naturopathie, aucun diagnostic médical n'est posé, aucune prescription médicamenteuse n'est formulée, aucune pathologie ne peut être "soignée", "guérie", ou "traitée" au sens médical par les services proposés. Les accompagnements proposés **ne se substituent en aucun cas à un suivi médical, à un traitement en cours, ou à une consultation auprès d'un professionnel de santé**. Les clients restent entièrement libres de suivre ou non les recommandations formulées par Madame Barbara Herrbach **dans un cadre de bien-être**, et sont **encouragés à consulter un médecin** pour toute question de santé ou symptôme persistant.

La naturopathie n'est pas une pratique médicale ni diététique. Elle n'a pas de dessein curatif, ni thérapeutique. La consultation de naturopathie ne se substitue pas à une consultation médicale. Les compléments alimentaires ne sont pas un substitut allopathique et il est rappelé aux clients qu'ils ne doivent pas arrêter leurs traitements médicaux au profit de la naturopathie. Pour la sécurité de ses clients, le cabinet s'attache à rappeler ce distinguo autant que possible (affichage, formulaire, site internet, etc...). Dans tous les cas, les conseils émis par le cabinet de naturopathie devront être présentés à un professionnel de santé, notamment en cas de suivi médical, de prise de traitement, ou de pathologie.

La naturopathie n'est pas remboursée par la Sécurité Sociale. Le client qui souhaiterait se faire rembourser la prestation auprès de sa mutuelle devra au préalable s'informer auprès de sa Mutuelle pour connaître ses droits.

**Les prestations rendez-vous de naturopathie :**

La SAS Naturopathie Herrbach Barbara propose des prestations de naturopathie à destination des personnes physiques majeures, dans son cabinet en présentiel au 20a rue principale, 67140 Gertwiller, ainsi qu'en visioconférence.

Dans l'hypothèse où la prestation serait à destination d'enfant mineur/d'une personne sous tutelle, un représentant légal devra être présent. Ce représentant devra prendre le rendez-vous et suivre les conseils en accord avec l'ensemble des représentants légaux du mineur/de la personne sous tutelle. La SAS Naturopathie Herrbach Barbara ne pourra être tenue pour responsable en cas de désaccord ou d'agissement contrairement à cet article. Les conseils donnés pour une personne mineure ou sous tutelle, devront impérativement avoir l'aval d'un professionnel de santé.

Le client peut prendre rendez-vous par tout support de son choix y compris la plateforme de réservation Itiaki. Pour tout rendez-vous de naturopathie réservé en visio, le paiement intégral sera demandé lors de la réservation.

**La réalisation du premier rendez-vous de naturopathie, y compris le rendez-vous découverte, est subordonnée à la signature d'un formulaire obligatoire. Le refus de signature de ce document entraîne l'impossibilité d'accomplir la prestation.**

Lors du rendez-vous, des questions concernant la santé et la vie privée pourront être posées au consultant. Madame Barbara Herrbach n'étant pas médecin, le rendez-vous ne donnera pas lieu à une auscultation, à un diagnostic ou à une lecture d'analyses biologiques. Ce refus d'accomplir ces gestes ne devra pas être interprété comme un refus d'accomplir pleinement la prestation puisque Madame Barbara Herrbach n'intervient en aucun cas dans le champ de la compétence médicale mais bien dans celui du bien-être. Au terme du rendez-vous, des conseils pourront être formulés. Ces conseils devront être visés par un professionnel de santé surtout dans l'hypothèse où le client bénéficierait d'un suivi médical. Les clients restent entièrement libres de suivre ou non les recommandations formulées par Madame Barbara Herrbach, et sont **encouragés à consulter un médecin** pour toute question de santé ou symptôme persistant.

En cas de traitement en cours, le client s'engage à **en informer la praticienne**, afin que l'accompagnement respecte pleinement son état de santé global et **s'inscrire dans une démarche complémentaire et responsable**.

La naturopathie étant une approche complémentaire de bien-être, **Madame Barbara Herrbach s'engage à une obligation de moyens et non de résultats**. Elle ne saurait être tenue responsable des effets ou résultats des conseils prodigués, chaque individu réagissant différemment. Les compléments alimentaires peuvent avoir des effets secondaires. Madame Barbara Herrbach étant simplement professionnelle du bien-être, les clients sont invités à vérifier les interactions possibles avec leur état de santé et leurs traitements médicaux, auprès d'un professionnel de santé, avant tout achat.

Les retards entament la plage de réservation du rendez-vous sans que cela ne donne lieu à un remboursement ou une compensation de la part de l'entreprise. En cas de difficultés de connexion le jour J, contactez immédiatement Madame Barbara Herrbach au 06.31.91.17.78. La naturopathie est une pratique de bien-être et n'a pas d'obligation de résultat. Si la pratique ne devait pas convenir, la prestation ne sera pas remboursée. Il est interdit et filer ou d'enregistrer les entretiens en visioconférence.

**Tarifs et modalités de paiements des rendez-vous de naturopathie :**

Les tarifs sont disponibles sur la plateforme Itiaki au moment de la prise de rendez-vous, sur le site internet, au cabinet par affichage multiples et sur simple demande.

En cas de remise ou d'offre promotionnelle, la durée de l'offre/remise sera indiquée et le montant ou pourcentage s'appliquera sur le prix affiché. Les offres et remises pourront être proposées à tout ou partie de la clientèle, à la discrétion de Madame Barbara Herrbach, en fonction de la stratégie du cabinet de naturopathie.

Au terme du rdv de bilan, des rendez-vous de suivi pourront être proposés. Ces rendez-vous de suivi comprennent une séance longue complète (présentiel ou distanciel) et une petite séance en distanciel pour faire le point. Le client bénéficie également d'une possibilité d'échanges Whatsapp avec Mme Herrbach. Mme Herrbach répond uniquement durant les heures et périodes d'ouverture du cabinet - Aucune réponse ne sera apportée les jeudis, samedis après-midis, dimanches, durant les périodes de congés ou de maladies. Les réponses sont apportées le plus rapidement possible. Cet avantage est valable durant 1 mois après la séance de suivi longue.

Le cabinet accepte les règlements :

- En espèces au cabinet à Gertwiller (rendez-vous en présentiel)
- En chèque au cabinet à Gertwiller (rendez-vous en présentiel)
- En Carte via la plateforme de paiement Stripe (rendez-vous pris par Itiaki, en présentiel ou en distanciel).
- En Carte Bancaire avec le TPE (client au cabinet)
- En ligne, via le logiciel Itiaki, pour les clients en visioconférence.

Le paiement est dû immédiatement à la réservation pour les clients réservant une prestation en visio.

Le paiement est dû immédiatement après la prestation pour les clients en présentiel.

La TVA n'est pas applicable en vertu de l'article 293B du CGI. Une facture sera remise après chaque prestation supérieure à 20€.

### **Les forfaits**

Le cabinet propose des forfaits comprenant plusieurs séances de naturopathie aux tarifs attractifs. Ces forfaits peuvent être réglés en totalité au moment de la souscription ou après une première séance de bilan. En cas de prépaiement de la séance de bilan, le montant de celle-ci sera déduit du tarif total du forfait ; seul le solde sera à régler. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt anticipé du programme par le client. Après achat, le forfait est valable 1 an.

Le client a également la possibilité de payer ses séances à l'unité. Les remises avantageuses des forfaits ne seront cependant pas appliquées, même si le nombre de séances s'avérait finalement plus intéressant.

### **Annulation, modification d'un rendez-vous et droit de rétractation :**

Chaque rendez-vous de naturopathie fait l'objet d'une préparation individualisée en amont, afin de vous garantir un accompagnement véritablement personnalisé.

Conformément au Code de la consommation, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours ouvrables au lendemain de la prise du RDV pour annuler votre rendez-vous. **Passé ce délai légal, le créneau de la séance pourra être modifié (sous réserve d'en faire la demande 72h avant) mais ne pourra plus être annulé.** Toute prestation annulée hors délai de rétractation, ou tout rendez-vous non honoré, sera donc facturée, en raison du temps de travail déjà engagé.

En cas de rétractation sur l'achat d'un forfait et si une ou plusieurs séances ont déjà été réalisées, celles-ci seront facturées au tarif unitaire en vigueur. Seule la différence éventuelle sera remboursée.

**Le droit de rétractation ne s'applique plus dans les conditions suivantes :**

- Une fois le délai de rétractation de 14 jours échu, tout rendez-vous pris et non annulé dans le délai de rétractation est du. Le client aura toutefois la possibilité de demander le report de son RDV dans un délai d'un mois calendaire.
- Tout rendez-vous pris avant le terme du délai de rétractation de 14 jours et non honoré, sera facturé.
- Tout client qui se présente à un rendez-vous fixé antérieurement au terme du délai de rétractation, ne pourra plus faire valoir son droit une fois la prestation accomplie. Cette précision lui sera évidemment apportée avant la réalisation du RDV et le client sera libre de maintenir ou non le créneau du rendez-vous.

### **L'annulation pour cause de santé:**

Dans l'hypothèse où le client ne pourrait plus associer à la naturopathie à son suivi médical, pour des raisons médicales, les rendez-vous seront annulés de droit, sans coût pour le client. Une preuve sera toutefois demandée. Dans le cas de l'achat d'un forfait, en cas d'annulation du suivi naturopathique

pour raisons de santé, le solde des séances non réalisées sera remboursé après déduction des séances effectivement réalisées au prix unitaire en vigueur. Un justificatif pourra être demandé.

#### **Report de rendez-vous**

Concernant le report d'un rendez-vous, le client dispose de 72h avant la date convenue pour **demander** le report d'un créneau. Il peut faire cela via la plateforme de réservation ou en contactant Mme HERRBACH. Le client dispose d'un mois à partir du jour du rendez-vous initial pour reprendre un rendez-vous. Au-delà de ce mois, ce rendez-vous sera facturé. Le report du rendez-vous n'engendre pas de nouveau délai de rétractation.

#### **Exercer son droit de rétractation**

Le client peut simplement exercer son droit de rétractation en annulant son rdv via la plateforme itiaki (s'il a réservé par la plateforme, en cliquant sur le lien dans le mail) ou bien en envoyant un mail à l'adresse : [naturopathie.herrbach@gmail.com](mailto:naturopathie.herrbach@gmail.com), ou bien un courrier à l'adresse SAS Naturopathie Herrbach Barbara, 20A rue principale, 67140 Gertwiller (la date d'envoi faisant foi). La preuve d'envoi de ce courrier sera à la charge du client. Le document devra être daté et signé. Une preuve de paiement, le cas échéant, devra être jointe. Le droit de rétractation peut également s'exercer via le [formulaire de contact](#) du site internet. La preuve de l'annulation sera à la charge du client.

A réception de la demande d'annulation envoyée dans les conditions fixées ci-dessus, l'entreprise SAS Naturopathie Herrbach remboursera le client par virement des sommes versées le cas échéant pour la prestation annulée, dans un délai de 14 jours. Ce remboursement sera sans frais pour le client.

**Un exemple de formulaire de rétractation est disponible à la fin de ce document.**

#### **Annulation et refus d'accomplir la prestation par le cabinet :**

L'entreprise SAS Naturopathie Herrbach Barbara pourra refuser à tout moment d'accorder une prestation de naturopathie à un client ou de fournir des recommandations dans les cas suivants :

- Les personnes souffrant notamment d'épilepsie ou de troubles psychiatriques graves
- Les personnes ayant des pathologies non diagnostiquées par un médecin car Madame Herrbach Barbara n'est pas médecin et n'établit aucun diagnostic.
- Les personnes qui refusent de prendre leur traitement médical et considère la naturopathie comme une substitution à un traitement allopathique, en dépit des conséquences éventuelles
- Les personnes souffrant de pathologies dégénératives, lourdes (cancers, leucémie...) voire incurables, sans accord préalable de leur médecin. Ces pathologies sont mentionnées sur le site internet.
- Les personnes irrespectueuses, malpolies, misogynes, insultantes, en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants
- Les personnes mineures non accompagnées
- Les personnes sous tutelle non accompagnée par leur tuteur.
- Toute personne avec lesquelles la pratique de la naturopathie ne serait pas compatible

Dans l'hypothèse où le rendez-vous aurait été pris, l'annulation ne donnera lieu à aucune compensation. L'entreprise SAS Naturopathie Herrbach Barbara s'engage à contacter directement les clients concernés par l'annulation, par tout moyen à sa disposition et dès que possible. Si le rendez-vous a été préalablement payé, il sera remboursé selon les modalités légales de remboursement en vigueur.

Concernant les annulations de rendez-vous par le cabinet : dans l'hypothèse où le rendez-vous serait annulé du fait de l'entreprise SAS Herrbach Barbara (maladie de Madame Herrbach, problème de réseau, difficultés ou force majeure etc...), l'annulation ne donnera lieu à aucune compensation.

L'entreprise SAS Naturopathie Herrbach Barbara s'engage à contacter directement les clients concernés par l'annulation, par tout moyen à sa disposition et dès que possible. Si la prestation a été préalablement payée, elle sera remboursée selon les modalités légales de remboursement en vigueur.

#### **Chèque cadeau :**

Les chèques cadeaux sont valables 1 an. La date d'expiration figure sur le chèque cadeau, de même que l'objet du chèque cadeau (prestation ou montant) et les conditions de réservation. L'expiration concerne la date de prise du RDV (et non la plage choisie). Les chèques cadeaux sont réalisés sur

demande (design, ajout du nom, réalisation du code du chèque) et par conséquent, ne donnent lieu à aucun remboursement. Si la prestation offerte ne convient pas, le client pourra bénéficier d'une autre prestation à tarif inférieur, équivalent - ou supérieur en payant la différence.

Ces conditions générales s'appliquent également aux bénéficiaires.

#### **Vente de produits :**

La SAS de Naturopathie Herrbach Barbara propose à la vente quelques produits, dont des ebooks des compléments alimentaires.

#### **Garantie contractuelle et garantie légale de conformité:**

La garantie contractuelle dont bénéficient éventuellement les produits vendus dans la boutique est celle fournie par les fabricants. La durée de la garantie varie selon le produit considéré. Le client ne pourra faire valoir de défaut de conformité en cas de mauvais usage du produit, non lecture du mode d'emploi, dommage(s) causé(s) de son fait sur le produit etc... Le client devra fournir une preuve d'achat datée pour pouvoir faire valoir son droit.

La garantie se limite au remplacement du produit reconnu défectueux, à l'exclusion de la prise en charge de tout dommages résultant directement ou indirectement de ce défaut.

La garantie légale de conformité est une garantie contre tous les défauts de fabrication lors d'achat ou de la livraison d'un produit. Elle est obligatoire. Tout vendeur doit fournir une garantie légale de conformité sur chaque produit.

On parle de *défaut de conformité* dans les situations suivantes :

- Bien impropre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable (par exemple, produit habituellement prévu pour fonctionner sans fil sur batterie qui doit finalement être branché sur secteur)
- Bien qui ne correspond pas à la description donnée par le vendeur même s'il fonctionne parfaitement (par exemple, la couleur ne correspond pas au modèle présenté)
- Bien qui ne possède pas les qualités annoncées par le vendeur ou convenues avec vous (par exemple, une hotte aspirante présentée comme particulièrement silencieuse s'avérant bruyante).
- Bien qui présente un défaut de fabrication, une imperfection, un mauvais assemblage
- Installation qui n'a pas été faite correctement par le vendeur ou manuel d'installation incomplet ou incompréhensible vous empêchant de monter l'appareil convenablement

Les défauts peuvent provenir :

- du bien en lui-même,
- de l'emballage,
- des instructions de montage,
- de l'installation lorsque celle-ci a été faite par le vendeur ou réalisée sous sa responsabilité.

Toutefois, la garantie légale de conformité ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Vous aviez connaissance du défaut au moment de l'achat
- Vous ne pouviez pas ignorer le défaut au moment de l'achat (par exemple, si le vendeur vous en a informé)
- Le défaut résulte de matériaux que vous avez fournis ou ajoutés (par exemple, si vous mettez une batterie non conforme dans votre téléphone).

La garantie légale de conformité s'applique aux contrats suivants :

- Vente de biens matériels (objets, meubles ou marchandises) neufs ou d'occasion,
- Vente de biens et de services numériques (abonnement ou achat d'un logiciel, abonnement à une chaîne de télévision ou de musique en streaming: Diffusion de contenus multimédias (musique, vidéos) en continu, en direct, qui ne nécessite pas de téléchargement, téléchargement d'un fichier, etc.)
- Fourniture de biens à fabriquer ou à produire (réalisation de meubles, fenêtres sur mesure, etc.).

Vous avez **2 ans** après la livraison du bien pour utiliser la garantie.

Le client ne pourra faire valoir de défaut de conformité en cas de mauvais usage du produit, non lecture du mode d'emploi, dommage(s) causé(s) de son fait sur le produit etc... Le client devra fournir une preuve d'achat datée pour pouvoir faire valoir son droit.

La garantie se limite au remplacement du produit reconnu défectueux, à l'exclusion de la prise en charge de tout dommages résultant directement ou indirectement de ce défaut.

#### **Retours des produits, échanges et avoirs :**

Si le produit comporte un défaut, le client aura 14 jours ouvrables pour ramener le produit à la boutique. La boutique pourra alors procéder à un échange si le produit est disponible ou bien proposer un avoir. Si le produit n'est plus disponible dans la boutique, un remboursement pourra être proposé.

Si le produit ne satisfait pas le client, celui-ci aura 14 jours ouvrables pour ramener le produit, non utilisé, non déballé, sans avoir été abîmé, à la boutique. La boutique pourra alors procéder à un échange si le produit est disponible ou bien proposer un avoir.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux produits vendus avec une promotion, une réduction, ou soldés.

#### **Ateliers**

Les ateliers proposés par le cabinet sont en partenariat avec d'autres structures, entreprises ou établissements. Le cabinet n'est qu'intervenant dans cet atelier et en fait la promotion sur son site internet. La réservation se fait sur le site internet de l'organisateur et par conséquent, ses conditions générales s'appliquent.

Les ateliers réalisés pour des structures professionnels (périscolaires par exemple) font l'objet de CGV distinctes. Vous pouvez en faire la demande directement à Mme Barbara Herrbach.

#### **Réductions et avoirs**

La SAS Naturopathie Barbara Herrbach peut faire ponctuellement des offres promotionnelles, que ce soit sur les prestations de naturopathie, ou sur les produits de la boutique, ou même sur les ateliers. Ces offres ponctuelles peuvent concerner toute la clientèle ou bien une partie seulement de la clientèle (clientèle présente par exemple, clientèle ayant acheté un certain nombre de prestations de naturopathie pour les remercier de leur fidélité etc...), à l'entière discréction de Madame Barbara Herrbach.

Ces offres auront une durée limitée et seront dans la limite des stocks/ places/ prestations disponibles.

Les produits de la boutique Nature & Bonheur, achetés dans le cadre d'une offre promotionnelle, ne seront ni repris ni échangés, ni remboursés.

#### **Force majeure :**

En cas de survenance d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, y compris, mais sans y être limités, des évènements imprévisibles tels que des grèves, arrêts de travail, troubles sociaux, fermetures d'usines, inondations, incendies, défauts de production ou de transports non-consécutifs à son fait personnel, ruptures d'approvisionnement, guerres, émeutes, insurrections, et plus généralement toute circonstance ou événement empêchant la SAS Naturopathie Herrbach Barbara d'exécuter convenablement ses obligations, l'entreprise ne sera pas responsable d'un éventuel défaut d'exécution de ses obligations concernant les prestations du cabinet de naturopathie ou celles de l'Institut de Naturopathie Médiévale, sous réserve d'en avoir informé immédiatement ses clients et d'avoir pris toutes les mesures nécessaires.

#### **Responsabilité**

Le contenu de ce site, les publications associées, ainsi que les accompagnements proposés, ont une vocation **informatrice et éducative**, et ne peuvent être considérés comme des actes médicaux, ni comme un substitut à une prise en charge médicale ou psychologique.

#### **Intégralité des CGV, modifications et tolérance :**

La nullité de l'une des clauses des présentes Conditions Générales de Vente n'entraîne pas la nullité totale de ces CGV, qui conserveront leur force et leur portée. D'autre part, l'entreprise SAS Naturopathie Herrbach Barbara se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu de ces Conditions Générales de Vente. Les conditions générales de vente applicables seront alors celles en

vigueur au moment de la vente. Enfin, dans l'hypothèse où la SAS Naturopathie Herrbach Barbara ne se prévalerait pas à un moment donné de ces conditions générales de vente, ne signifie pas qu'elle y renonce. L'entreprise se réserve le droit de faire valoir ses stipulations à tout moment.

**Réclamations et litiges :**

L'entreprise SAS Naturopathie Herrbach Barbara met tout en œuvre pour satisfaire ses clients et ses obligations légales. En cas de doute ou de désaccord, vous pouvez contacter directement Mme Barbara Herrbach, présidente de la SAS Naturopathie Herrbach Barbara, aux coordonnées suivantes : 20A rue principale, 67140 GERTWILLER

Ou bien à l'adresse mail suivante : [naturopathie.herrbach@gmail.com](mailto:naturopathie.herrbach@gmail.com)

Ou bien par téléphone : 06.31.91.17.78

Vous pouvez également contacter le médiateur auquel la SAS Naturopathie Herrbach Barbara a adhéré : [www.cnpm-mediation-consommation.eu](http://www.cnpm-mediation-consommation.eu)

« Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond »

ou bien saisir la plateforme européenne de règlement des litiges : <https://ec.europa.eu/>

En cas de litiges, il est rappelé que les présentes conditions sont régies par les lois françaises. Toute contestation ou litiges qui pourraient naître de l'interprétation ou de l'exécution de celles-ci seront de la compétence exclusive des tribunaux dont dépend le siège social de la SAS Naturopathie Herrbach Barbara. La langue de référence, pour le règlement de contentieux éventuels, est le français.

**TVA :**

La TVA n'est pas applicable en vertu de l'article 293B du CGI

**Droit de propriété intellectuelle et droits à l'image :**

Il est rappelé que tout élément figurant sur les supports du cabinet, le site internet, les images, les bandes sonores, les power point, les livrets fournis aux clients, les fichiers PDF transmis etc... sont la propriété exclusive de Madame Barbara Herrbach. Il est interdit de reproduire, copier, diffuser ces éléments, sans son autorisation.

Il est interdit de filmer ou d'enregistrer les entretiens de naturopathie, les cours, les ateliers, les stages, les propos de Madame Herrbach, sous peine de poursuites.

**Politique de confidentialité :**

Il est porté à la connaissance du client que la SAS Naturopathie Barbara Herrbach dispose d'une politique de confidentialité. L'adhésion aux CGV est liée à l'adhésion à la politique de confidentialité.

**Contacts :**

La SAS Naturopathie Herrbach Barbara est adhérente

**au CNPM Médiation** que le client pourra saisir en cas de litige avec l'entreprise, en remplissant le formulaire dans la rubrique « saisir le médiateur », sur le site internet : <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/demande-de-mediation.php>

« Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM – MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM – MEDIATION – CONSOMMATION – 27 avenue de la libération – 42400 Saint-Chamond »

Le client peut également contacter la **CNIL** ou se rendre sur son site internet : <https://www.cnil.fr/> OU bien la plateforme européenne de règlement des litiges : <https://ec.europa.eu/>

**Assureur responsabilité civile**

L'entreprise a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de l'assureur MAAF PRO, 25 boulevard Denfer Rochereau, 16100 COGNAC. 05.45.32.55.00

**Modèle de formulaire de rétractation**

Conformément aux présentes conditions générales de vente, vous disposez de 14 jours pour vous rétracter et si la prestation n'a pas été réalisée.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté conformément aux dispositions mentionnées dans les CGV. Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire prévu à cet effet, mais ce n'est pas obligatoire. Cette demande doit être adressée selon les modalités énoncées dans les conditions générales de vente à Madame Barbara Herrbach.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de votre part, et si votre demande satisfait les conditions générales de vente de la SAS Naturopathie Herrbach Barbara, nous vous rembourserons les sommes versées dans un délai de 14 jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation. Nous procéderons au remboursement par chèque ou virement bancaire.

**Exemple de modèle de rétractation**

Nom, prénom, adresse, coordonnées mail et téléphonique

Date du jour

Madame Barbara Herrbach,

Par le présent formulaire, je souhaite me rétracter pour la prestation

- Nom de la prestation

- Date d'achat

- Montant payé et mode de paiement

A ajouter le cas échéant : je vous retourne ci-joint les supports reçus.

Date :

Signature :